

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ÉDITION 2015



Téléphone : 05.61.66.72.16

Télécopie : 05.61.66.39.68

email : commune.de.sainte.croix@orange.fr

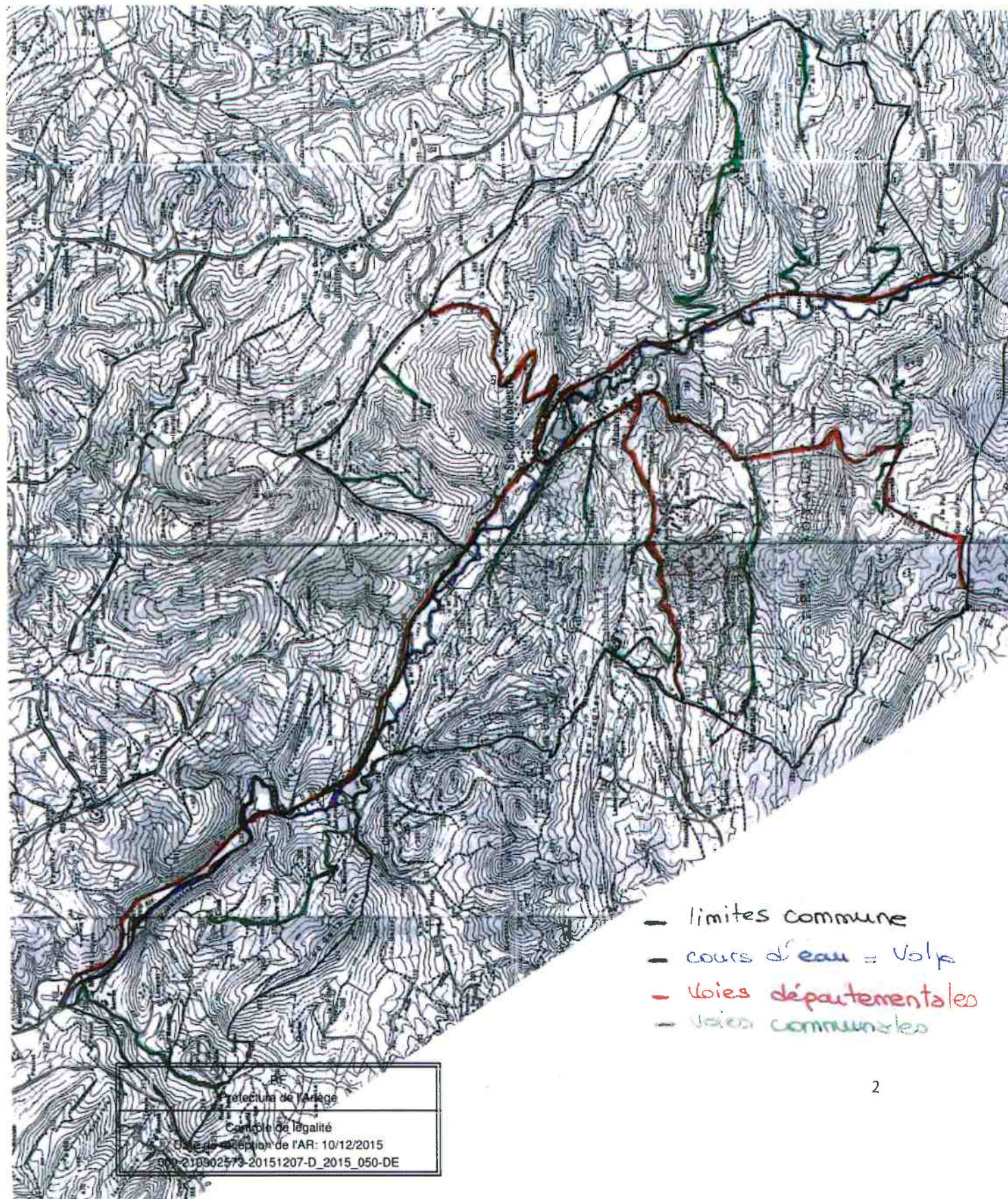
site internet : www.mairiesaintecroixvolvestre.fr

prochaine mise à jour : 2020 sauf évolution des risques, des mesures et des moyens

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

PREAMBULE ADMINISTRATIF :

- Mise à jour – Diffusion p 4
- Présentation de la Commune et du PCS p 5 à 8
- Arrêté municipal p 9
- Cadre juridique p 10

ANALYSE DES RISQUES :

- Inondation p 12
- Sismique p 13
- Eboulement Chute de pierres p 14
- Transport de matières dangereuses p 15
- Pandémie p 16
- Canicule p 17
- Risque naturel : orage violent /tempête p 18
- Risque naturel : neige / verglas p 19
- Risque incendie p 20

ALERTE ET ORGANISATION DES SECOURS

- Schéma d'alerte p 22
- Fiche action du Maire p 23
- Fiche action du Maire : évaluation de la situation p 24
- Fiche action du Maire : guide de raisonnement p 25
- Fiche action Alerte population – ERP p 26
- Fiche action hébergement p 27
- Fiche action Alerte logistique – travaux – économie p 28
- Fiche action secrétariat – communication – main courante p 29
- Plan de situation des établissements sensibles p 30
- Annuaire de crise p 31 et 32
- Recensement des personnes fragiles / isolées p 33
- Recensement des personnes détenant des volailles p 34
- Modèles d'arrêtés p 35 à 37

MOYENS

- Moyens matériels p 39
- Bâtiments p 40 et 41
- Localisation du PCC et des CAM p 42
- PCC : moyens et organisation p 43

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mise à jour :

1. Assurer la mise à jour du PCS en complétant le tableau ci-dessous

Pages modifiées	Modifications apportées	Date de réalisation

2. Informer de toutes modifications les destinataires du PCS :

- Préfet
- Service interministériel de Défense et de Protection Civiles (SID-PC préfectures)
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Gendarmerie
- Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
- Conseil Général

Date 1^{ère} diffusion : 07 décembre 2015

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

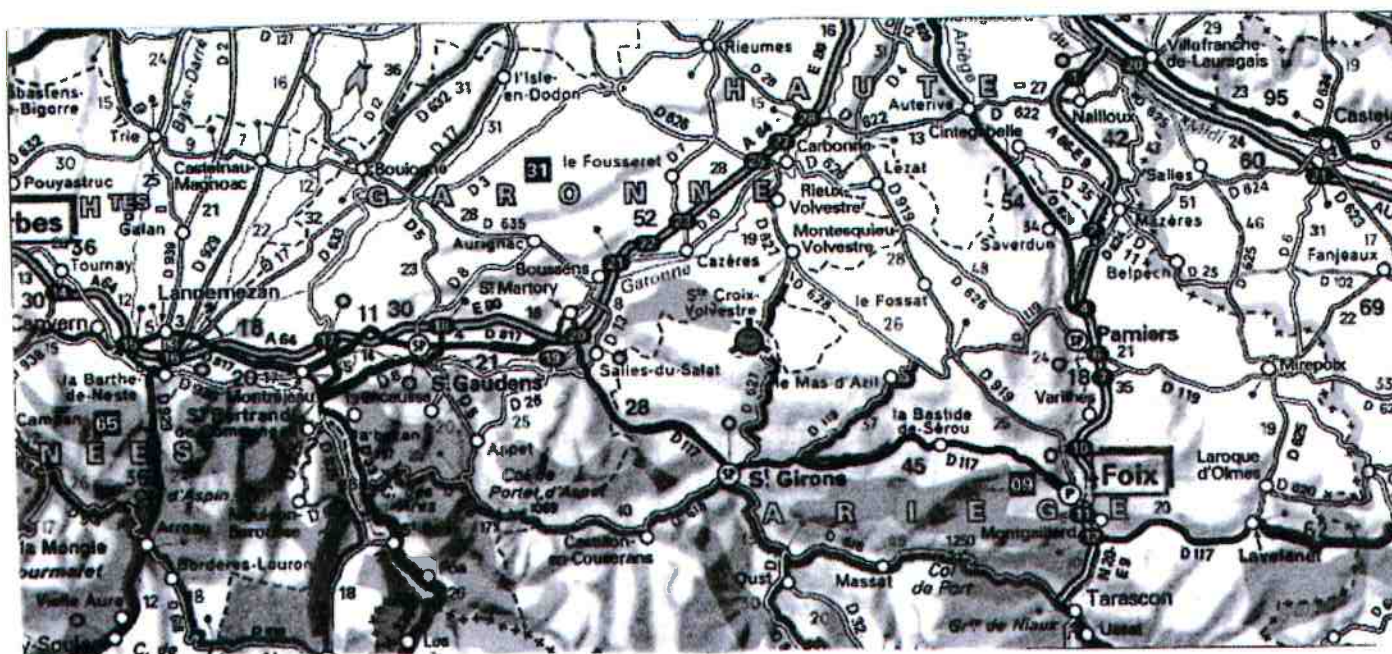
COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Arrondissement : Saint Giron
Nombre d'habitants : 641
Superficie : 19,66 km²
Latitude : 43°07'36" Nord

Canton : Portes du Couserans
Code Postal : 09230
Altitude : 266 à 525 m
Longitude : 1°10'30" Est

Sens à Sainte Croix Volvestre par Cazerès(31) D35 : 14 km
Sens à Sainte Croix Volvestre par Montesquieu Volvestre(31) D627 : 14km
Sens à Sainte Croix Volvestre par Saint Giron (09) D627 : 23km



RF
Préfecture de l'Ariège

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/12/2015
009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Nom des Hameaux	Nombre de logements	Nom des Hameaux	Nombre de Logements
Le Berreté	11	Brana	1
Cap de Pouraout	3	Merle	2
Cémalé	4	Mataly	9
Pouteau	5	Pas de Gazaille	4
Les Oustalots	3	Richou	6
Tabernère	1	Lapasse	10
Petitot	1	Barailot	3
Sistac	3	Pré du Volp Reille	7
Palé et Sourdet	2	La Catine	9
Les Mouréous	3	Appert	2
Maharage La Forêt	8	Coustures Pericot Laspiques	11
Moulotte	2	Châteauvert le Meytre	2
Plaine de Mataly	26	Hiot	2
Ramé	2	Tucau Chemin Mélat Graoussé	5
Maine la Vède	13	La Croix de Fer	8
La Bidaouse	13	Guilhem Luc	3
Herrus Sabine	7	Merly	1
Le Battant	2	Lasparets Guilhemuh	4
Coustillat Rouard	7	Sarratges et Lotissement	17
Les Ournecs Pré de la Roque	10	Lotissement l'Enclos	6
La Hount	1	Village	113
Serres Reyat	3	Pas de Gazaille	4
Mauzac Tucau Ruffé	6		
Moulin des Prés	11		
Marestang	3		
Citas	2		
Les Bazis Launart	5	Maison de Retraite : EHPAD Résidence de la Vallée du Volp	46 pensionnaires

TOTAL: 426 logements

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Deux entreprises et établissements sont présents sur notre commune :

- Entreprise FAUROUX Bois : Transformation bois (Charpente, construction de maison d'ossature bois, ...)
Située en agglomération RD35 en direction de Fabas
- Résidence de la Vallée du Volp : EHPAD : 46 lits
Située en agglomération RD 35 entrée du village en venant de Cazères

Le PCS, établi, sous l'autorité du Maire :

- Analyse les risques à l'échelon communal
- Définit sous l'autorité du Maire
 - l'organisation
 - l'information
 - la protection
 - le soutien de la population
- Complète le dispositif ORSEC

Le PCS est consultable en mairie, ainsi que sur le site internet.

La partie « Analyse des risques » de ce PCS constitue l'essentiel du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), largement diffusé à l'ensemble des habitants de la commune par le moyen le plus approprié.

Facteurs d'affaiblissement de l'action de la commune en situation de crise

La commune de Ste Croix Volvestre est une commune de 641 habitants (chiffre recensement INSEE 2012) ne disposant que de faibles moyens. Rédiger le PCS de notre commune consiste à prévoir une organisation communale humaine et matérielle adaptée à nos moyens, tout en respectant un schéma d'organisation indiqué par l'échelon supérieur. Cela dans le but de rendre le plus efficace possible, en cas de crise, les actions engagées par toutes les entités d'intervention. Mais pour être le plus efficace possible, outre une bonne organisation, la connaissance des failles et des points faibles de la commune s'avère indispensable.

Connaître nos points faibles équivaut à renforcer notre efficacité.

- Deux lignes téléphoniques existent à la Mairie (lieu du PCC)

Il est donc très probable que ces lignes soient saturées dès le début d'une crise

- Bien informer la population qu'il faut éviter d'utiliser le téléphone
- La couverture des téléphones cellulaires n'est pas réalisée à 100%

Le schéma d'alerte est conditionné (gestion des équipes circuits d'alerte)

- Probable inertie de la gestion des équipes « terrain » (alerte et logistique)

Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/12/2015
009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

PRESENTATION DE LA COMMUNE

- **L'internet Haut débit est limité à 2mo dans le village**
Limitation des transmissions de données du bureau de la Mairie
Ralentissement des échanges d'informations (préfecture/mairie)
- **Très peu de lignes électriques et téléphoniques enfouies**
Aggravation des problèmes de circulation (obstacles terrestres et aériens)
Probable ralentissement de la circulation des véhicules de secours
- **Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPR)** avec les secteurs concernés consultable en Mairie de Ste Croix Volvestre ou à télécharger sur le site :

http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=ppr_inter2&service=DDT_09

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de SAINTE CROIX VOLVESTRE, Ariège

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi 2004-811

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2 relatif aux pouvoirs de police du Maire

Considérant que la commune est exposée à de nombreux risques tels que : Accident de transport de matières dangereuses ; Canicule ; Climatiques ; Incendie ; Pandémique ; Inondation ; Eboulement chute de pierres,

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Sainte Croix Volvestre est établi à compter de 07 décembre 2015.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie ainsi que sur son site internet : www.mairiesaintecroixvolvestre.fr

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet de mises à jour nécessaire à sa bonne application et d'une révision tous les 5 ans au minimum.

Article 4 : copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé sont transmises aux :

Préfet (SID-PC)

Sous Préfet d'arrondissement de Saint Giron

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Directeur Départemental Territorial (DDT)

Groupement de Gendarmerie départementale de l'Ariège

Président du Conseil Départemental de l'Ariège

Fait à Ste Croix Volvestre, le 07 décembre 2015

Le Maire

Jean DOUSSAIN



COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

CADRE JURIDIQUE

Loi « Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art 16 « la Direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente en application des dispositions prévues aux articles L.2211-1, L.2212-2, L.2215-1 du code général des collectivités territoriales sauf application des dispositions des articles 17 à 22 de la présente loi. En cas de déclenchement d'un plan ORSEC ou d'un plan d'urgence, les opérations de secours sont placées, dans chaque département, sous l'autorité du représentant de l'Etat dans le département... »

Code Général des Collectivités Territoriales – art L.2212-2 : « la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrains ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure »

Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques naturels et technologiques : l'article 40 définit l'obligation pour les maires des communes où le plan de prévention des risques naturels (PPRN) est prescrit ou approuvé, de réaliser une information tous les deux ans au profit de leurs administrés.

Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde

Décret n°90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques pris en application de l'article L.125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n°2004-554 du 09 juin 2004

Dispositif ORSEC

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

ANALYSE DES RISQUES

**« L'analyse des risques » constitue une partie du DICRIM
(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
largement diffusé à l'ensemble des habitants par le moyen le plus approprié**

RF
Préfecture de l'Ariège

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/12/2015
009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

RISQUE INONDATION

Risque naturel avéré :

Les risques sont caractéristiques des zones piémont, elles concernent principalement le Volp, un affluent de la rive droite de la Garonne.

Les enjeux sont limités au fond de la vallée, il s'agit d'anciens moulins, de villas (surtout en limite de la Haute Garonne) et du cœur du village avec en outre les habitations, les places publiques, les courts de tennis et le plan d'eau.

La Communauté de Communes du Volvestre Ariégeois a adhéré au Syndicat Couserans Service Public (SYCOSERP) pour l'entretien des berges des rivières. Des travaux de prévention, de nettoyage des berges (suppression des arbres qui ont poussé dans le lit ou qui sont tombés, remise en état des berges végétalisation,..) du Volp ont été réalisés, sur le territoire de la commune.

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPR) avec les secteurs concernés consultable en Mairie de Ste Croix Volvestre ou à télécharger sur le site :

http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=ppr_inter2&service=DDT_09

ACTION DU MAIRE

- Organiser une permanence à la Mairie
- Surveiller en continu la montée des eaux
- Alerter les riverains du Volp et préparer leur évacuation
- Mettre en place des panneaux de signalisation et les déviations nécessaires

ALERTE

- Porte à porte

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol parfois en surface et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Les Pyrénées sont issues du chevauchement de deux plaques tectoniques.

La commune de Sainte Croix Volvestre a été classé en sismicité faible : zone 2 par le zonage national.

ACTION DU MAIRE

- Organisation de la permanence Mairie
- Déclenchement du PCS

ALERTE

Message pompiers / préfecture / radio / TV

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- **Pendant la première secousse : RESTER ou L'ON EST**
 - ❖ A l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides (tables, lit), s'éloigner des fenêtres
 - ❖ A l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) ; à défaut d'abriter sous un porche
 - ❖ En voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse
- **APRES la première secousse : EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE, LES REPLIQUES SONT FREQUENTES**
 - ❖ Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer
 - ❖ En cas de fuite, ouvrir les portes et les fenêtres
 - ❖ Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments
 - ❖ S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
 - ❖ Dégager les voies de circulation
 - ❖ Aider à dégager les victimes ensevelies
 - ❖ Rester à l'écoute de la radio
 - ❖ Ne pas téléphoner
 - ❖ Ne pas aller chercher les enfants à l'école

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

ÉBOULEMENT CHUTE DE PIERRES

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction des couches géologiques et des modes de circulation des eaux.

Il se traduit par des éboulements, chutes de pierre ou des coulées boueuses.

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPR) avec les secteurs concernés consultable en Mairie de Ste Croix Volvestre ou à télécharger sur le site :

http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=ppr_inter2&service=DDT_09

ACTION du MAIRE

- Permanence mairie
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation

ALERTE

Message pompiers / préfecture / radio / TV

Porte à porte

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES

Les voies départementales 35 et 627 qui traversent notre village sont empruntées quotidiennement par des poids lourds et le risque d'accident existe.

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :

- Permanence Mairie
- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation

ALERTE

Message pompiers / préfecture / radio / TV

Porte à porte

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment communal le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1, par exemple (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

Les 6 niveaux d'alerte de l'OMS concernant une éventuelle pandémie grippale

Phase 1	il n'existe pas de virus circulant entre animaux signalés comme cause de contaminations chez les humains
Phase 2	un virus animal de la grippe a provoqué par le passé des contaminations chez des humains et est considéré comme une menace de pandémie potentielle
Phase 3	une souche animale ou mixte animal/humain a provoqué occasionnellement des contaminations ou de petites poches de contaminations, mais le virus ne s'étend pas facilement. Le degré actuel d'alerte dans le monde se situe au niveau 3.
Phase 4:	début de transmission interhumaine à l'étranger (4A) voire en France (4B)
Phase 5	extension géographique de la transmission interhumaine du virus à l'étranger (5A) voire en France (5B)
Phase 6	des foyers d'infections plus nombreux se déclarent dans au moins deux régions du monde. Une pandémie est en cours.

ACTION DU MAIRE

Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le Maire agit en qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.

Le Maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet.

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire : Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) tél : 05.61.02.43.00. Sinon appeler la Préfecture au 05.61.02.10.00.

Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine). Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts.

Pour la grippe A : Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15.

Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro alcoolique, utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains.

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

RISQUE CANICULE

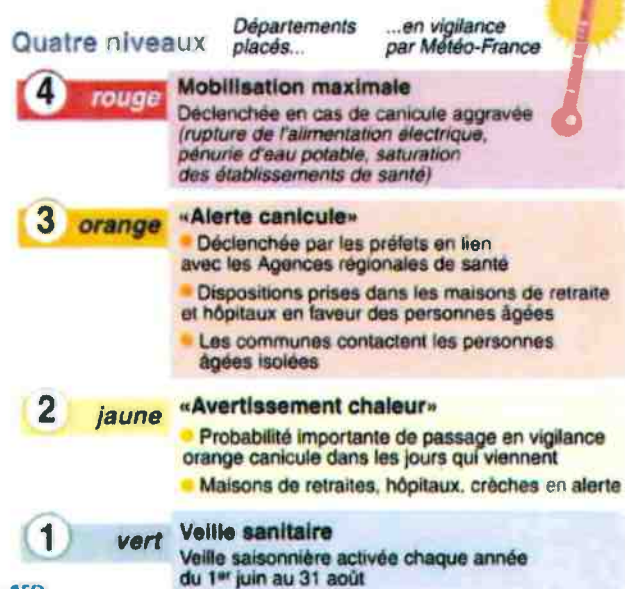
L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'Août 2003 en est à l'origine.

ACTION DU MAIRE

- ❖ Organisation de l'accompagnement des personnes fragiles
- ❖ Organisation d'une permanence en Mairie
- ❖ Si aggravation déclenchement du PCS

ALERTE

Le plan canicule



Appels téléphoniques, porte à porte

Affichages

Messages diffusés par les médias (radio et TV)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3 h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 10/12/2015

009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

RISQUE CLIMATIQUE : ORAGE VIOLENT / TEMPETE

Orages, fortes précipitations, vents violents, tempêtes sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant atteindre des conséquences graves sur les personnes et sur les biens.

Les dangers sont multiples, et de deux ordres :

les effets mécaniques (vent, éboulements, projections, chutes d'arbres, de tuiles, ...)

les effets thermiques (froid, humidité,...)

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité de la situation, le Maire décide l'une des mesures suivantes

- ☐ Organiser une permanence à la Mairie
- ☐ Surveiller les conditions météorologiques
- ☐ Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- ☐ Mise en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies encombrées)
- ☐ Organiser le déblaiement des voies (moyens autonomes ou prestations)
- ☐ Préparation d'un hébergement pour les sinistrés
- ☐ Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du plan communal de sauvegarde

ALERTE

Message pompiers / préfecture / radio / TV

Porte à porte

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surveiller les conditions météorologiques
- S'assurer que les constructions « fragiles » et/ou « non permanentes » ne présentent pas de danger
- Veiller au bon entretien des arbres
- Limiter voire éviter vos déplacements
- Ne pas vous engager sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conditions des autorités
- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et câble d'antenne de TV
- Ne pas vous abriter sous les arbres
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Attention aux obstacles sur les voies et aux chutes de branches ou d'objets
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés
- ~~N'intervenir en aucun cas sur les toitures~~ et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol

- Ecouter la radio

Préfecture de l'Ariège

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 10/12/2015

009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

RISQUE CLIMATIQUE : NEIGE / VERGLAS

Neige / Verglas sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant atteindre des conséquences graves sur les personnes et les biens.

Les dangers sont multiples, et de deux ordres :

les effets mécaniques (manque d'eau, éclatement des conduites, appuis glissants, chutes, écroulements de toitures, appentis,...)

les effets thermiques (froid extrême, gelures, hypothermie)

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité de la situation, le Maire décide l'une des mesures suivantes

- ☐ Organiser une permanence à la Mairie
- ☐ Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- ☐ Mise en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies encombrées)
- ☐ Engagement de moyens pour dégager les voies bloquées (autonomes ou prestations)
- ☐ Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du plan communal de sauvegarde

ALERTE

Message pompiers / préfecture / radio / TV

Porte à porte

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Prudence dans vos déplacements
- Attention aux émanations de gaz toxiques des cuisinières et poêles à bois/charbon
- Dénéiger devant vos domiciles
- Utiliser des équipements spéciaux
- S'informer sur les conditions de circulation
- Ecouter la radio

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

RISQUE INCENDIE

Risque naturel et accidentel

Les incendies peuvent être déclenchés soit par l'intervention de l'homme (accidentel ou volontaire), soit naturellement par un combiné d'actions (rayonnement fort du soleil effet de loupe sur du verre)

Ils sont multiples, de la destruction partielle du bien, des habitations jusqu'à la mort des personnes exposées.

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité de la situation, le Maire décide l'une des mesures suivantes :

- ☐ Mise en place d'une permanence à la Mairie
- ☐ Contact permanent avec les Pompiers
- ☐ Mise en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies dangereuses)
- ☐ Préparation d'un hébergement pour les sinistrés
- ☐ Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du plan communal de sauvegarde

ALERTE

Message pompiers / préfecture / radio / TV

Porte à porte

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Proche du sinistre :

- Abriter ou isoler les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles afin d'éviter tout risque d'explosion
- Fermer les portes et les volets afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison
- Abriter ou isoler les véhicules
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes ou fumées
- N'évacuer les lieux que sur décision des sapeurs-pompiers afin de choisir le moment opportun

Si le sinistre vous surprend

- Donner l'alerte
- Evacuer la zone en restant le plus calme possible
- Rechercher un écran de protection ou une zone dépourvue de végétation
- En véhicule, rechercher un espace dégagé et rester à l'intérieur car l'habitacle protège au moment du passage des flammes

Après le sinistre

- Eteindre les foyers résiduels
- Ne pas sortir sans se protéger par une tenue adaptée
- Inspecter la maison soigneusement
- Arroser les parties encore fumantes et la végétation alentour
- Venir en aide aux voisins
- Ecouter la radio

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

ORGANISATION

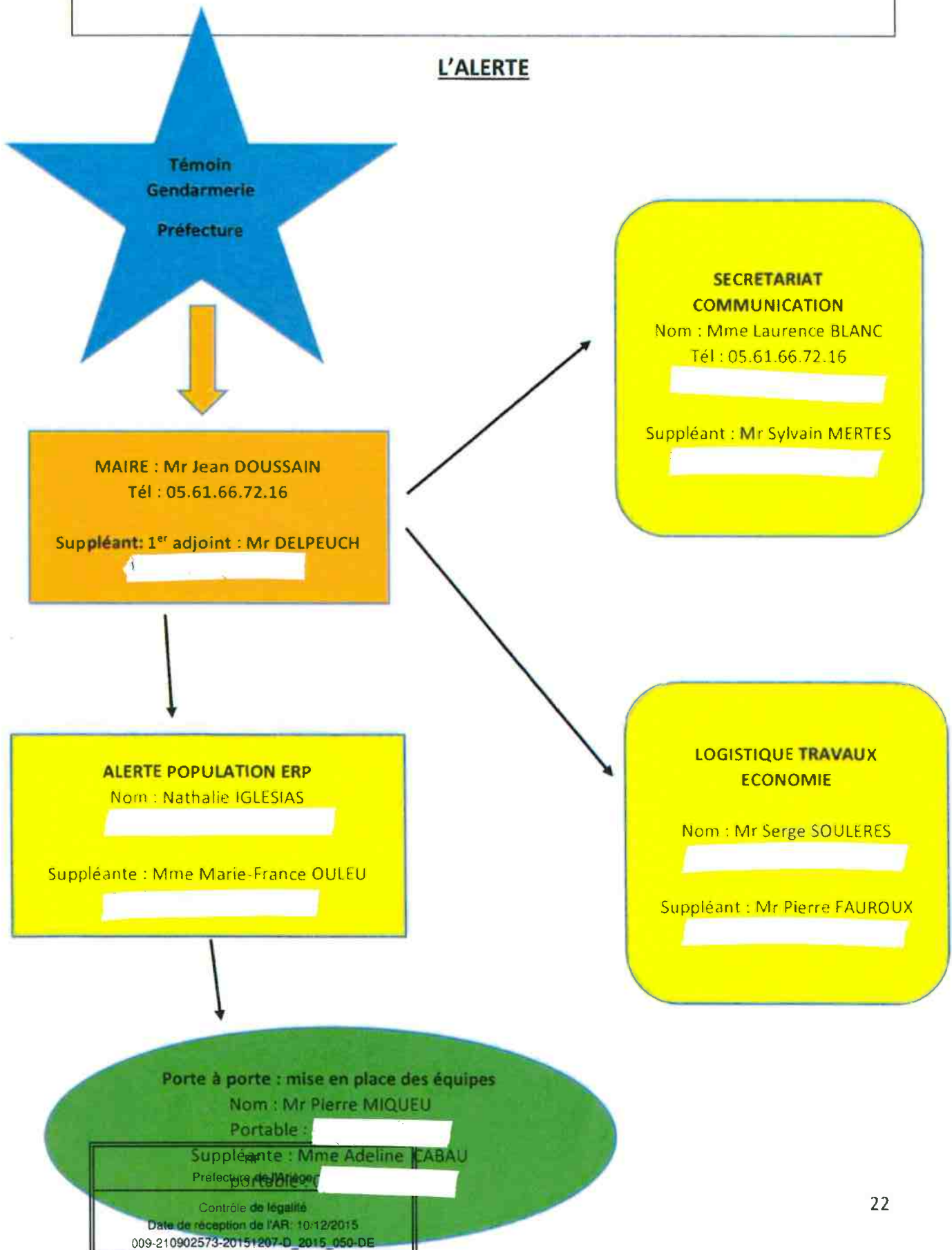
DE L'ALERTE

ET DES SECOURS

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

L'ALERTE

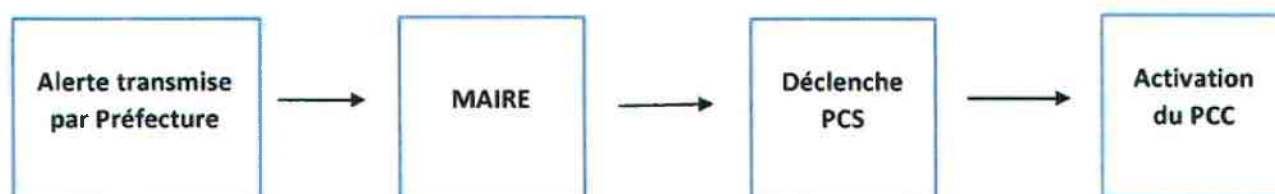


COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE ACTION DU MAIRE

	MAIRE	PREFET ou Représentant
Déclenchement d'un plan départemental	X	Directeur des Opérations de Secours
SANS déclenchement d'un plan départemental	Directeur des Opérations de Secours	X



LOCALISATION DU PCC (hors d'eau) : LOCAUX MAIRIE

POUR ...

LE MAIRE S'APPUIE SUR...

Guider les secours réguler la circulation etc...	Responsable « Logistique – travaux - économie »
Organiser l'évacuation Organiser l'hébergement etc...	Responsable « Alerte population - ERP - Hébergement »
Rendre compte au Préfet Réquisitionner etc...	Responsable « communication - secrétariat - main courante »

Le Maire doit pouvoir se déplacer

A cet effet, il reste en liaison avec...

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE ACTION DU MAIRE - EVALUATION DE LA SITUATION

Cette fiche est à conserver vierge et à photocopier en cas de besoin

	Menaces	Actions
Population		
Santé		
Transport		
Infrastructures		
Ouvrages d'art		
EDF		
GDF		
Telecom		
Eau		
Assainissement		
Hydrocarbures		
Pollution		
Agriculture		
Divers		

Moyens de secours nécessaires pour :

Secourir
Evacuer
Héberger
Maintenir l'ordre public
Assurer la circulation
Ravitailer
Limiter pollution / épidémie

Limiter conséquences économiques
Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE ACTION DU MAIRE – GUIDE DE RAISONNEMENT

TYPE D'ÉVÉNEMENT

majeur d'origine naturelle ou technologique,
particulier d'origine naturelle ou technologique
accident de la vie courante d'origine naturelle ou
technologique

ORIGINES

accidentelle, naturelle ou technologique
grand rassemblement
conflit social
acte individuel
terrorisme
trouble intérieur
conflit national

CONSEQUENCES immédiates

	constatées	prévisibles
humaines		
matérielles		
sociales		
diverses		

CINÉTIQUE

événement simple ou complexe
technique ou humaine
évolution lente ou rapide
durée probable

Différées

	constatées	prévisibles
humaines		
matérielles		
sociales		
diverses		

MILIEU

Etendue de la zone concernée : chercher à disposer
rapidement d'une carte

Géographie :

cours d'eau
reliefs
agglomérations
végétations

Infrastructures : à repérer

Industrielle
Militaire
Agriculture
Points sensibles vulnérables (écoles, maison de
retraite, crèche,...)
Grands réseaux concernés ou pouvant être perturbés
(routiers, EDF, télécommunications, eau potable)

IMPACT

Médiatique
Politique
Social
Psychologique : sur les populations
sur les services

Préfecture de l'Ariège

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 10/12/2015
009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE ACTION « ALERTE POPULATION – ERP »

Responsable : Nathalie IGLESIAS

Suppléant : Marie-France OULIEU

- Se rend au PCC
- Informe les ERP : écoles, crèches, maison de retraite
- S'assure de l'information des personnes fragiles / isolées

Informe les entreprises (enjeu environnemental) pouvant être impactées : FAUROUX Bois

EN CAS D'EVACUATION, MOBILISE LES REONSABLES POUR LE PORTE A PORTE SUIVANT LES HAMEAUX :

- Pour Le Berreté, Cémalé, Cap de Pouraout, Pouteau, les Oustalots : Sylvain MERTES
- Pour Plaine de Mataly, Ramé, Mataly, Merle, Maharage, La Forêt, Sistac, Palé et Sourdet, les Mouréous : Pierre FAUROUX
- Pour Bout du Pont, Salet, Village (Epicerie vers Bout du Pont) : Thierry ROUX
- Pour Village (RD 627), Appert, La Catine, La Reille, Pré du Volp, Lapasse, Richou, Pas de Gazaille : Daniel CALANDRY
- Pour Village (Croix de l'Espy vers le cimetière), Lotissement de l'Enclos : Marie-France OULIEU
- Pour Le Battant, Coustillat, Les Ournecs : Adeline CABAU
- Pour Mauzac, la Reyat, Ruffé, Tucau, Serrres, La Hount, Citas, Moulin des Prés, Les Bazis : Arnaud GALLOT-LAVALLÉE
- Pour Coustures, Péricot, Laspiques, Châteauvert, le Meytre, Hiot, Baraillet : Nathalie LASSALLE
- Pour Chemin du Mélat, Graoussé, Croix de Fer, Guilhem Luc, Guilhemuch : Nathalie IGLESIAS
- Pour La Vède, Maine, La Bidaouse, Herrus, Sabine : Louis PARIS
- Pour Sarratges, Lotissement Sarratges : Pierre MIQUEU

- Rédige le message qui sera diffusé :

Ex : Nature du risque, Evacuez immédiatement, Rejoignez le lieu d'hébergement (bien défini), Emportez couverture médicaments papiers

- Exige le compte rendu de fin de mission pour s'assurer que l'alerte / l'évacuation a bien été réalisée
- Prend contact avec le responsable hébergement
- Rend compte au Maire

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE HEBERGEMENT : CENTRE 1 : Salle du Conseil Mairie

FICHE HEBERGEMENT : CENTRE 2 : Salle des Fêtes

Responsable Centre Hébergement n°1 : Mr Jean-Luc DELPEUCH

Responsable Centre Hébergement n°2 : Mme Marie-Claude MERLE

- Alerté par le responsable « alerte population / ERP » se rend sur le site d'hébergement
- Ouvre la main courante (à tenir pendant toute la crise)
- Assure l'accueil physique des habitants – journalistes etc...
- Assure la permanence téléphonique
- Prépare les documents demandés par le Maire
- Appuie les responsables en tant que de besoin
- Se tient en liaison permanente avec le Maire lorsque celui-ci est le terrain
- (vérifier les liaisons portables)

CENTRE HEBERGEMENT N°1 : Salle du Conseil en Mairie – Village

Ligne téléphonique : 05.61.66.72.16
Accès : Route de Cazerès
Nombre de places debout : Nombre de places couchés :
Sanitaires : 1 wc et 1 lavabo
Cuisine : 1 frigo
Moyens : Stockage possible vivres et eau
Main courante : Cahier main courante et crayons sur place

CENTRE HEBERGEMENT N°2 : Salle des Fêtes – « Espace Charles FAUROUX »

Ligne téléphonique : 05.61
Accès : Rue du Pont
Nombre de places debout : 140 Nombre de places couchés : 50
Sanitaires : 2 wc et 2 lavabos
Cuisine : 1 frigo
Moyens : Stockage possible vivres et eau
Main courante : Cahier main courante et crayons sur place

MAIN COURANTE :

Nom du responsable main courante :	Date et heure prise de fonction :
------------------------------------	-----------------------------------

Centre d'accueil municipal : Salle des Fêtes – Accueil sinistrés

Dates et heures		Noms Prénoms Adresses	observations
Arrivée	Départ		

Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/12/2015
009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE ACTION LOGISTIQUE – TRAVAUX – ECONOMIE

Responsable : Mr Serge SOULERES (

Suppléant : Mr Pierre FAUROUX

- Se rend au PCC
- Alerte le personnel des services techniques
- Alerte les gestionnaires réseaux Eau – EDF – GDF – Telecom
- Organise le guidage de terrain
- Met en place la signalisation routière
- Informe les commerçants et entreprises qui pourraient être sollicités pour apporter le concours et ravitaillement (pour cellule hébergement)
- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (véhicules + chauffeurs)
- Organise le transport collectif
- Assure la logistique du PCC

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE ACTION SECRETARIAT / ACCUEIL /

COMMUNICATION / MAIN COURANTE

Responsable : Laurence BLANC

Suppléant : Sylvain MERTES

- Se rend au PCC
- Ouvre la main courante (à tenir pendant la crise)
- Assure l'accueil physique des habitants – journalistes etc...
- Assure la permanence téléphonique.
- Prépare les documents demandés par le Maire
- Appuie les responsables en tant que de besoin
- Se tient en liaison permanente avec le Maire lorsque celui-ci est sur le terrain (vérifier les liaisons portables)

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL PCC – MAIN COURANTE

SAINTE CROIX VOLVESTRE

Responsable :

Date :

Heure de prise de fonction :

Date / heure	Appels reçus / visites	Décisions / Observations

RF

Préfecture de l'Ariège

Contrôle de légalité

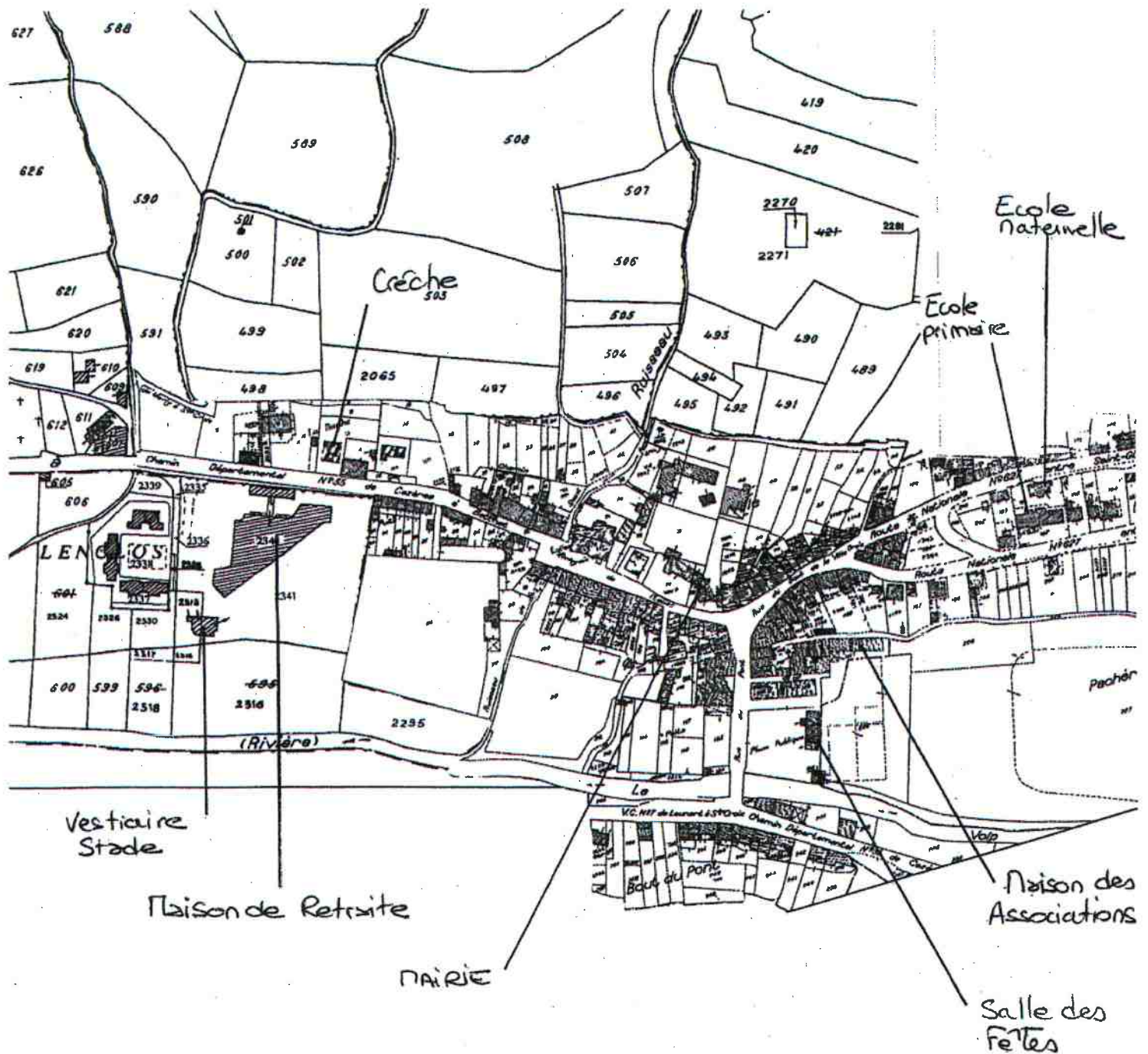
Date de réception de l'AR: 10/12/2015

009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE SITUATION DE CRISE — PLAN DE SITUATION
IDENTIFICATION DES ETABLISSEMENTS SENSIBLES



COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

ANNUAIRE DE CRISE

SERVICES PUBLICS

Préfecture de l'Ariège	: 05.61.02.10.00
Sous-Préfecture de St Giron	: 05.61.96.25.89
Gendarmerie	: 05.61.66.72.08
SMUR	: 15
SDIS	: 18 ou 112
CODIS	: 05.61.05.48.00
Conseil Départemental Ariège	: 05.61.02.09.09
ARS	: 05.34.09.36.36
DDT	: 05.61.02.47.00
DDCSPP	: 05.61.02.43.00
ONF	: 05.34.09.82.00
Syndicat des Eaux du Couserans	: 05.34.14.33.00
Infos Route	: 05.61.02.75.75
Météo France	: 08.99.71.02.09

ANNUAIRE COMMUNAL

Maire :

Jean DOUSSAIN

Adjoint(s) :

Jean-Luc DELPEUCH

Nathalie IGLESIAS

Serge SOULERES

Pierre FAUROUX

Conseillers Municipaux :

Adeline CABAU

Daniel CALANDRY

Arnaud GALLOT-LAVALLEE

Nathalie LASSALLE

Marie-Claude MERLE

Sylvain MERTES

Pierre MIQUEU

Marie-France OULIEU

Louis PARIS

Thierry ROUX

Personnel communal :

Laurence BLANC

Nadine BOUNY

Marc GARCIA

Sophie LAFONT

Jean-Luc PERIS

Yves SENTENAC

RF

Préfecture de l'Ariège

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 10/12/2015

009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

ANNUAIRE DE CRISE

Associations

Comité des Fêtes	Joëlle CASIMIR
Foyer Rural	Guy SAUTIVET
Loisirs et Détente en Volvestre	Nadine MANAU
ACCA	Alain COUMES
La Gaule Cruxéenne (La Pêche)	Guy PINARDON

Entreprises et artisans :

Entreprise FAUROUX Bois	05.61.66.72.00
DUCHENNE Yves (Plombier)	05.61.66.72.54
CALANDRY Claude (Epicerie)	05.61.66.73.41

Partenaires réseaux :

EDF N°Urgences	
Orange	
Syndicat des Eaux du Couserans	05.34.14.33.00
Centre exploitation Route site de Ste Croix Volvestre	05.61.66.72.73

Partenaires de santé :

Dr GRIMAULT	Ste Croix Volvestre	05.61.66.72.05
Infirmières : RIVEL et MARINIG	Ste Croix Volvestre	05.61.66.73.42
Kinésithérapeute : GARCIA	Ste Croix Volvestre	05.61.66.74.06
Pharmacie PEDEBOSCQ-VILLARD	Ste Croix Volvestre	05.61.66.72.61
Ambulances Taxi CALANDRY	Ste Croix Volvestre	05.61.66.73.63
Pompes Funèbres VERGNOL	Lasserre	06.09.36.44.17

Partenaires intercommunalité :

Communauté de Communes du Volvestre Ariègeois	05.61.66.66.10
---	----------------

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

RECENSEMENT DES PERSONNES FRAGILES

Liste établie à partir du fichier confidentiel de recensement annuel des personnes âgées et /
ou handicapées isolées à leur domicile.

CONFIDENTIEL

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

RECENSEMENT PROPRIETAIRES ET / OU ELEVEURS OISEAUX

Liste établie à partir du fichier confidentiel détenu en mairie dans le cadre de la
menace « grippe aviaire »

CONFIDENTIEL

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Exemple : ARRETE DE REQUISITION

SPECIMEN

ARRETE DE REQUISITION

Le Maire de Sainte Croix Volvestre

- Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'accident, l'évènement survenu
le à heures
- Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour
répondre à ses obligations

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est prescrit à M.....
demeurant à.....
de se présenter sans délai à la Mairie de Sainte Croix Volvestre pour effectuer la mission
de.....qui lui sera confiée.

Ou

de mettre à la disposition du Maire le matériel suivant :

.....
.....

Et de le faire mettre en place à (indiquer le lieu).....

Article 2 :

Le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ste Croix Volvestre, le

Le Maire

Jean DOUSSAIN

Attention : les frais de réquisitions sont à la charge de la Commune sauf convention contraire
avec le responsable de l'accident.

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

SPECIMEN

EXEMPLE ARRETE RESTRICTION USAGE DE L'EAU

ARRETE PORTANT RESTRICTION D'USAGE DE L'EAU DISTRIBUEE

Le Maire de SAINTE CROIX VOLVESTRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2

Vu le Code de la Santé publique et notamment le Titre II sécurité sanitaire des eaux et des aliments, chapitre Ier, article L.1321-1 à L.1321-10 et les articles R.1321-1 à R.1321-68 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques

Considérant que suite (aux importantes précipitations, à une effraction sur les installations de distribution d'eau, à un déversement accidentel, à un dysfonctionnement de la station de traitement aux analyses mettant en évidence la présence de ...) la qualité de l'eau peut être dégradée

Considérant que cette situation constitue un risque pour la santé des populations et qu'en conséquence par précaution il est nécessaire de prendre des mesures d'urgence

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du....., l'eau ne doit pas être utilisé pour :

- la boisson
- la préparation des aliments dans lesquels l'eau rentre en grande quantité (biberons, sirops, potages, thés, cafés,....)
- la cuisson de tous les aliments
- le lavage des aliments et de la vaisselle
- le lavage des dents

sur le territoire de la commune (ou au lieu-dit.....)

(à adapter suivant le problème de qualité rencontré – la restriction peut être plus ou moins étendue suivant le type de contamination ou de produit – cela est précisé par les consignes sanitaires)

Article 2 : La levée de cette interdiction n'aura lieu qu'après autorisation de l'ARS et selon les modalités qu'elle communiquera.

Article 3 : Une information appropriée n'aura lieu auprès de la population par les soins de la commune (à préciser éventuellement)

Article 4 : Des dispositions sont prises par la commune pour assurer l'alimentation en eau des habitants :

- eau embouteillés pour l'eau de boisson
- citerne pour les autres usages

(à voir suivant le problème)

Article 5 : Monsieur le Maire de Sainte Croix Volvestre est chargé de l'exécution du présent arrêt qui est affiché sur les tableaux d'affichage communaux et dont un exemplaire est adressé aux services préfectoraux.

Fait à Ste Croix Volvestre, le

Le Maire
RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

EXEMPLE D'INTERDICTION DE CIRCULER



Le Maire de SAINTE CROIX VOLVESTRE

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'accident, l'évènement survenu
le.....à.....heures

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation sur certaines routes communales et
départementales en agglomération.

Vu l'urgence.

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est interdit de circuler sur lajusqu'à nouvel avis.

Article 2 :

Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ste Croix Volvestre est chargé de l'exécution
du présent arrêté.

Fait à Ste Croix Volvestre, le.....

Le Maire

Jean DOUSSAIN

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

RECENSEMENT DES MOYENS

RF
Préfecture de l'Ariège

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/12/2015
009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

RECENSEMENT DES MOYENS MATERIELS COMMUNAUX

TRANSPORT

- 1 Camion plateau IVECO
- 1 Fourgon MASTER Renault
- 1 Véhicule BOXER Peugeot 7 places
- 1 Tracteur KUBOTA avec chargeur
- 1 Tracteur FIAT avec une benne

OUTILLAGE

- 1 tronçonneuse Still
- 1 taille taie thermique
- 2 débroussailleuses Still
- 1 souffleur thermique à dos
- 1 perceuse
- 1 groupe électrogène
- 1 nettoyeur haute pression

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

RECENSEMENT DES BATIMENTS

- **MAIRIE**

Au 1^{er} étage

➤ Salle du conseil municipal : 37m²

Au RDC

➤ Bureau des Adjointes : 11m²

➤ Bureau du Maire : 15m²

➤ Bureau secrétariat : 15m²

➤ Archives : 7m²

- **TERRAIN DE SPORTS**

➤ Terrain + espace Vert : 5 703 m²

➤ Vestiaires (avec douches et sanitaires) : 141 m²

- **SALLE DES FETES** 165 m²

Capacité de 140 personnes

Tables et Chaises

- **MAISON DES ASSOCIATIONS**

Au 1^{er} étage

➤ Salle des associations 80m²

Capacité de 70 personnes avec chaises

Au RDC

➤ 2 WC

➤ 1 salle à manger avec cuisine 60 m²

Capacité de 50 personnes avec plaque de cuisson et cuisinière au gaz, 1 micro-onde,

1 frigo, 1 congélateur. Tables et chaises

- **ECOLE PRIMAIRE** 140 m²

2 classes

1 bureau

Sanitaires

RF
Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/12/2015
009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

RECENSEMENT DES BATIMENTS

- **ECOLE MATERNELLE** 70 m²
Salle de classe
Salle de repos
Salle d'accueil

- **CANTINE SCOLAIRE** 70 m²
Salle d'une capacité de 30 personnes (chaises + tables)

- **EGLISE** 350 m²

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

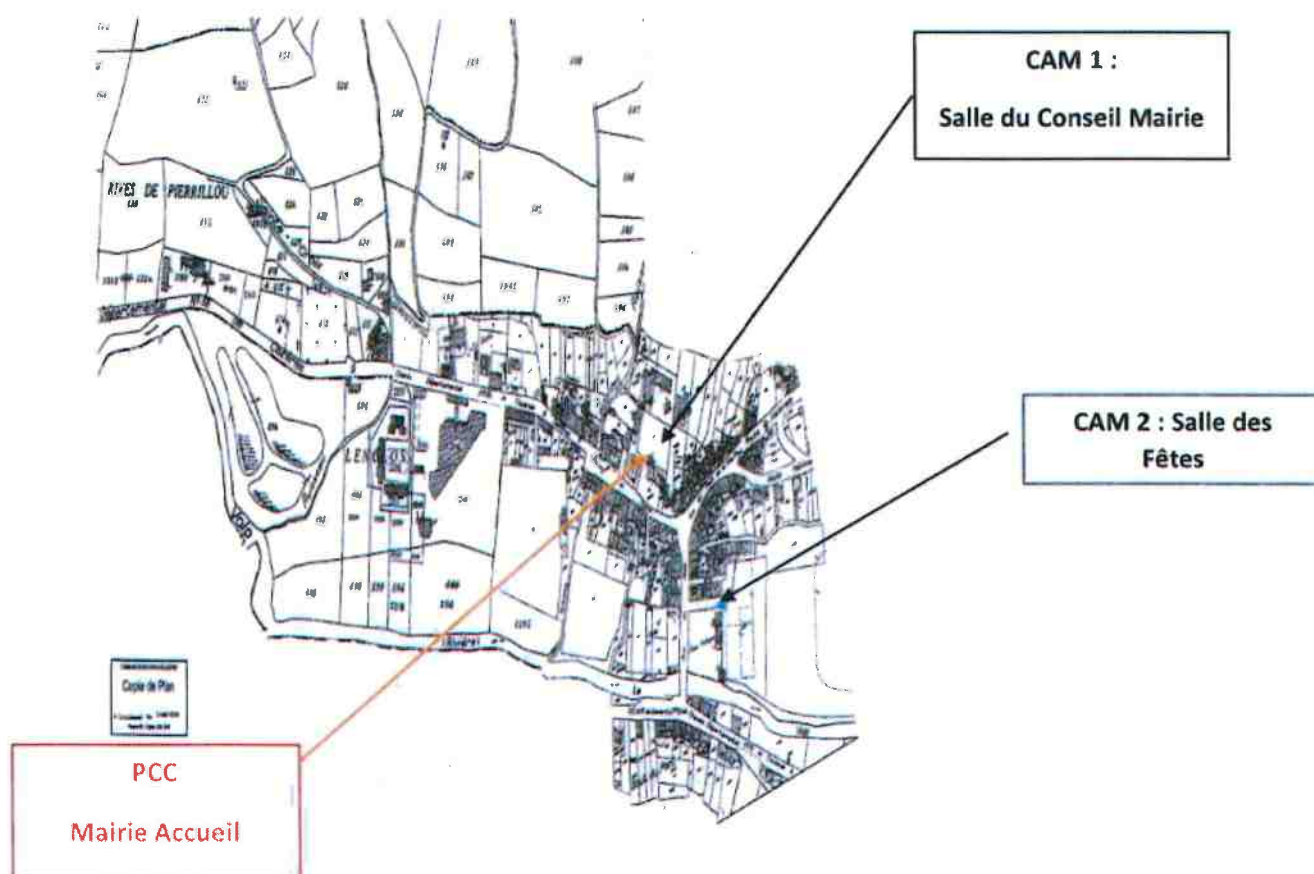
PCC et CAM / LOCALISATIONS

Aider la population de la commune est un devoir majeur à accomplir.

Quelles que soient les probabilités de survenance d'une crise, quels que soient les moyens disponibles, l'organisation du Poste de Commandement Communal conditionne l'efficacité des secours et l'aide à la population.

Le PCC est situé dans les bureaux de la Mairie.

Les deux CAM (Centre d'Accueil Municipal) sont situés 1 en Mairie et l'autre en Salle des Fêtes.



COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE 09230

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

PCC MOYENS / ORGANISATION

Les moyens du PCC :

MOYENS	EXISTANTS	OBSERVATIONS
Main courante	1	cahier
Ligne Téléphonique fixe	2 en sortie	
Connexion internet	1 poste équipé	
Ordinateur	1	
Imprimante photocopieur	1	
Parking réservé PCC	1	derrière bâtiment face gendarmerie
Barrières amovibles	10	
Masques protection respiratoire	1 boîte	Manipulation oiseaux morts
Gants de protection	1 boîte taille 7-8 1 boîte taille 8 -9	Manipulation oiseaux morts

Organisation d'une permanence :

Mise en place équipe Secrétariat / Accueil / Main courante (Prévoir les relèves)

Activation du PCS :

Convocation de la totalité des membres au PCS

Mise en place équipe secrétariat / Accueil / Main courante

Réunion des équipes (Point de situation, mobilisation des moyens, déclenchement du plan)

Coordination des actions et centralisation des informations

Procédure de clôture du dispositif

Réunion des équipes (point de situation, bilans par équipes)

Rédaction des rapports de fin de crise

Bilans (dégâts, pertes, financiers)

RF Préfecture de l'Ariège
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2015 009-210902573-20151207-D_2015_050-DE

RF
Préfecture de l'Ariège

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/12/2015
009-210902573-20151207-D_2015_050-DE